

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE466

présenté par
Mme Buffet

ARTICLE 2

À l'alinéa 8, supprimer le nombre :

« 50 000 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : inutile de cibler les professionnels en donnant leur effectif, d'autant plus que cet effectif peut évoluer dans le temps.